



Gala
EXCELLENCE

OUTAOUAIS

TROUSSE DE MISE
EN CANDIDATURE

13 MARS AU
12 AVRIL
2019

Table des matières

1. Description du gala Excellence Outouais	3
2. Période de mise en candidature	4
À noter	5
4. Déroulement du Gala	6
5. Vente de billets	6
6. Catégories des distinctions	7
6.1 Réalisations sportives	7
6.2 Engagement et leadership	7
6.3 Rayonnement et fierté régionale	7
7. Bourses et Distinctions	8
7.1 Bourses de Réalisations sportives	8
7.2 Bourses d'excellence	8
7.3 Bourses d'excellence de la Fondation Pat-Burns	9
7.4 Bourses de Rayonnement et fierté régionale	9
8. Sélection des récipiendaires	10
9. Critères d'admissibilité généraux	10
10. Informations	10
11. Définitions, Critères et Prérequis des catégories	11
Athlète International féminin/masculin de l'année	11
Athlète national féminin/masculin de l'année	12
Athlète provincial féminin/masculin de l'année	13
Athlète découverte féminin/masculin de l'année	14
équipe de l'année	15
Bénévole de l'année	16
Officiel de l'année	17
Entraîneur excellence de l'année remis par la Fondation Pat-Burns	18
Entraîneur relève de l'année remis par la Fondation Pat-Burns	19
Événement de l'année	20
Organisme de l'année	21

1. Description du gala Excellence Outouais



Depuis 2017, le Conseil de développement du sport de Gatineau (CDSG), la Ville de Gatineau, la MRC de Papineau, la MRC du Pontiac, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, Loisir sport Outouais ainsi que le Gala Méritas unissent leurs forces afin de vous présenter ce gala pour souligner l'excellence au niveau sportif dans la région de l'Outaouais.

Lors de cet événement d'envergure, nous soulignerons l'excellence en remettant des prix dans 15 catégories en plus de remettre des bourses aux catégories de distinctions Réalisations sportives ainsi que Rayonnement et fierté régionale.

Le Gala Excellence Outaouais a pour mission de reconnaître les prouesses des athlètes de niveau régional, provincial, national et international ainsi que l'engagement des bénévoles de l'Outaouais, en plus de souligner la contribution d'initiatives au niveau sportif permettant de faire rayonner notre belle région.

Le Gala Excellence Outaouais vise les objectifs suivants :

- **Rassembler** les acteurs du milieu **sportif** afin de **célébrer l'excellence**.
- **Encourager** et **récompenser des gens de la région** qui œuvrent dans le domaine du **sport**.
- **Reconnaître l'implication** et l'excellence afin d'encourager le développement du sport dans la région.

2. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

La période de mise en candidatures est du 13 mars au 12 avril 2019, 23 h.

Soumettez une candidature en ligne en trois étapes faciles :

1. **Rendez-vous à www.sportgatineau.ca dans la section Gala;**
2. **Téléchargez la trousse de mise en candidatures et, selon les critères, choisissez la catégorie de prix appropriée ;**
3. **Remplissez et envoyez le formulaire à même le site (formulaire Google Form). Dans le cas où vous ne pouvez déposer de candidature via le formulaire Google Form, merci d'en aviser le comité organisateur à evenement@sportgatineau.ca**

Une fois le formulaire envoyé, vous recevrez un courriel de confirmation avec la candidature. Celle-ci sera modifiable jusqu'au 13 avril 2019 23h.

Au début du mois de mai 2019, les nominés ainsi que les responsables des dossiers seront informés.

À NOTER

- ✓ Le nom d'une personne ou d'un organisme peut être soumis dans une seule catégorie de prix.
- ✓ L'ensemble des communications sont effectuées par courriel. L'adresse de correspondance est evenements@sportgatineau.ca
- ✓ Il est important d'obtenir la permission de la personne avant de soumettre sa candidature.
- ✓ Au gala, les personnes âgées de moins de 18 ans doivent être accompagnées d'un adulte (service de bar).
- ✓ Lors de la soirée, la tenue de gala est de mise.
- ✓ L'équipe de tournage MATv ainsi qu'un photographe professionnel seront sur place lors du gala. Les images et les photos captées seront partagées publiquement et utilisées à des fins de promotion du Gala Excellence Outaouais ou du Conseil de développement du sport de Gatineau.
- ✓ Le 30 mai 2019 sera organisé une soirée de dévoilement des finalistes. À cette occasion, il est demandé aux finalistes de bien vouloir y participer pour pouvoir faire une photo qui sera ensuite utilisé lors du Gala Excellence Outaouais du 6 juin 2019.

4. Déroulement du Gala

Le Gala Excellence Outaouais se tiendra le jeudi 6 juin 2019 au Palais des Congrès situé au 50, boul. Maisonneuve, 3e étage, à Gatineau. L'horaire de la soirée sera dévoilé en même temps que le lancement de la vente de billets en ligne.

5. Vente de billets

Tous les participants, finalistes et invités doivent se procurer un billet. L'achat des billets en ligne sera possible directement sur le site web suivant : **www.sportgatineau.ca/gala**. Vous serez automatiquement dirigé vers le site web de Beavertix pour un paiement rapide et sécuritaire.

- Le **coût du billet est de 25\$** et il comprend une consommation gratuite. Des bouchées seront servies à table pendant la soirée (mais ne constitueront pas un repas).
- **Les finalistes** doivent se procurer un billet en utilisant le code promotionnel qui leur sera envoyé. Tout finaliste recevra un **(1) billet gratuit**.
- **Les finalistes** doivent être **présents pour recevoir leur bourse**. Dans le cas où celui-ci ne peut être sur place, il est important qu'une personne soit présente pour le représenter.
- Pour **tout chèque perdu** ou **périmé**, le CDSG retiendra un **frais de 20\$ pour réémettre le chèque**.

6. Catégories des distinctions

6.1 Réalisations sportives

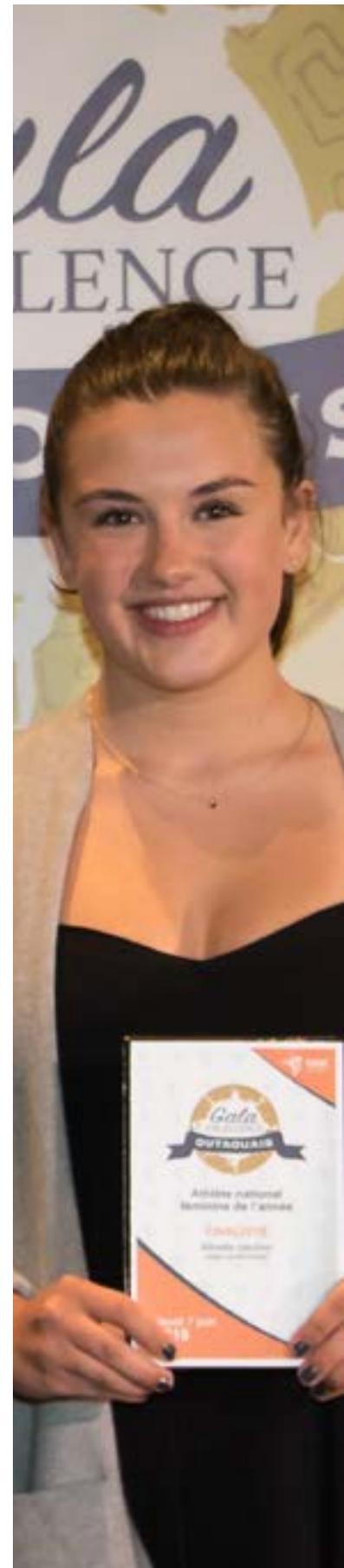
1. Athlète internationale féminine
2. Athlète international masculin
3. Athlète nationale féminine
4. Athlète national masculin
5. Athlète provinciale féminine
6. Athlète provincial masculin
7. Athlète découverte féminine
8. Athlète découverte masculin
9. Équipe de l'année

6.2 Engagement et leadership

10. Bénévole de l'année
11. Officiel de l'année
12. Entraîneur excellence remis par la Fondation Pat-Burns
13. Entraîneur relève remis par la Fondation Pat-Burns

6.3 Rayonnement et fierté régionale

14. Événement de l'année
15. Organisme de l'année



7. Bourses et Distinctions

7.1 Bourses de Réalisations sportives

Trente-deux (32) bourses de Réalisations sportives seront remises aux finalistes des catégories suivantes : athlète international féminine/masculin, athlète national féminine/masculin, athlète provincial féminine/masculin et athlète découverte féminine/masculin. Un montant total de **14 000 \$ sera remis aux finalistes de ces catégories.**

CATÉGORIES	BOURSES DE RÉALISATIONS SPORTIVES
Athlète international féminine/masculin	750 \$
Athlète national féminine/masculin	500 \$
Athlète provincial féminine/masculin	350 \$
Athlète découverte féminine/masculin	150 \$

7.2 Bourses d'excellence

Neuf (9) bourses d'excellence seront remises aux gagnants des catégories suivantes : **athlète international féminine/masculin, athlète national féminine/masculin, athlète provincial féminine/masculin, athlète découverte féminine/masculin** et équipe de l'année. Un montant total de 6 700 \$ sera remis aux récipiendaires de ces catégories.

CATÉGORIES	BOURSES DE RÉALISATIONS SPORTIVES
Athlète international féminine/masculin	1000\$
Athlète national féminine/masculin	750\$
Athlète provincial féminine/masculin	500\$
Athlète découverte féminine/masculin	350\$
Équipe de l'année	1500\$

7.3 Bourses d'excellence de la Fondation Pat-Burns

I. Catégorie entraîneur relève

Les quatre (4) finalistes de cette catégorie recevront chacun une bourse de 250 \$ de la Fondation Pat-Burns. Le récipiendaire recevra un montant additionnel de 500 \$ ainsi que le Prix Pat-Burns pour cette catégorie.

II. Catégorie entraîneur excellence

Les quatre (4) finalistes de cette catégorie recevront chacun une bourse de 500 \$ de la Fondation Pat-Burns. Le récipiendaire recevra un montant additionnel de 1 000 \$ ainsi que le Prix Pat-Burns pour cette catégorie.

Pour en savoir davantage sur la Fondation Pat-Burns, **visitez le www.fondationpat-burns.com**.

7.4 Bourses de Rayonnement et fierté régionale

Deux bourses de Rayonnement et fierté régionale seront remises aux récipiendaires des catégories suivantes : événement de l'année et organisme de l'année. **Un montant total de 1 500 \$ (750\$ par bourse)** sera remis aux récipiendaires de ces deux catégories.



8. Sélection des récipiendaires

Deux comités de sélection, un pour les catégories Réalisations sportives et l'autre pour les catégories Engagement et leadership ainsi que Rayonnement et fierté régionale, auront la tâche d'évaluer et de sélectionner les finalistes et les récipiendaires de chaque catégorie.

Un troisième comité de sélection indépendant créé par la Fondation Pat-Burns aura la tâche d'évaluer et de sélectionner les finalistes et les récipiendaires des catégories Entraîneur excellence et relève remis par la Fondation Pat-Burns.

9. Critères d'admissibilité généraux

Pour l'ensemble des catégories de prix, les critères d'admissibilité suivants s'appliquent à chaque dossier de mise en candidatures reçues :

- * **Les prix sont remis à des résidents canadiens qui réalisent principalement leurs actions sur le territoire de l'Outaouais** : Ville de Gatineau, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et MRC du Pontiac.
- * Les actions doivent être réalisées entre le 22 avril 2018 et le 12 avril 2019.
- * Les événements doivent être réalisés sur le territoire de l'Outaouais.

Pour connaître la définition des catégories de prix et l'ensemble des critères d'admissibilité, veuillez vous référer au tableau que vous retrouverez aux pages suivantes.

10. Informations

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec le comité organisateur à l'adresse courriel **evenement@sportgatineau.ca**

11. Définitions, Critères et Prérequis des catégories

ATHLÈTE INTERNATIONAL FÉMININ/ MASCULIN DE L'ANNÉE

Réalisations sportives

L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau international. Cet athlète peut, selon sa discipline, faire partie de l'équipe nationale, avoir participé aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux parapanaméricains, aux Universiades ou au circuit de compétition à l'échelle internationale.

Critères

- 1.** Résultats et performances **(50 %)**
- 2.** Progression **(40 %)**
- 3.** Rayonnement **(10 %)**

Prérequis

Les **performances** ou actions doivent être réalisées **entre le 22 avril 2018 et le 12 avril 2019.**

L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.

**ATHLÈTE
NATIONAL
FÉMININ/
MASCULIN
DE L'ANNÉE**

Réalisations sportives

L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau national et parfois international (moins de deux événements internationaux par année). Cet athlète peut, selon sa discipline, faire partie de l'équipe provinciale, avoir participé aux Jeux du Canada ou au circuit de compétition à l'échelle nationale.

Critères

- 1.** Résultats et performances **(50 %)**
- 2.** Progression **(40 %)**
- 3.** Rayonnement **(10 %)**

Prérequis

Les **performances** ou actions doivent être réalisées **entre le 22 avril 2018 et le 12 avril 2019.**

L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.

**ATHLÈTE
PROVINTIAL
FÉMININ/
MASCULIN
DE L'ANNÉE**

Réalisations sportives

L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau provincial et parfois national (moins de deux événements nationaux par année). Cet athlète peut, selon sa discipline, faire partie de l'équipe de la région, avoir représenté la région aux Jeux du Québec ou avoir participé au circuit de compétition à l'échelle provinciale.

Critères

1. Résultats et performances **(50 %)**
2. Progression **(40 %)**
3. Rayonnement **(10 %)**

Prérequis

Les **performances** ou actions doivent être réalisées **entre le 22 avril 2018 et le 12 avril 2019.**

L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.

**ATHLÈTE
DÉCOUVERTE
FÉMININ/
MASCULIN
DE L'ANNÉE**

Réalisations sportives

L'athlète s'étant le plus distingué par son potentiel et sa progression lors de compétitions de niveau régional et parfois provincial (moins de deux événements provinciaux par année). Cet athlète peut, selon sa discipline, avoir participé au circuit de compétition à l'échelle régionale.

Critères

1. Résultats et performances **(40 %)**
2. Progression **(50 %)**
3. Rayonnement **(10 %)**

Prérequis

Les **performances** ou actions doivent être réalisées **entre le 22 avril 2018 et le 12 avril 2019.**

L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.

L'athlète pratique cette discipline depuis **moins de cinq ans.**

ÉQUIPE DE L'ANNÉE

Réalisations sportives

L'équipe s'étant le plus distinguée lors de compétitions sportives de niveau régional, provincial, national et/ou international. Cette équipe peut, selon sa discipline, avoir participé à un circuit organisé d'un sport collectif au niveau régional, provincial, national et/ou international.

Critères

- 1.** Résultats et performances **(50 %)**
- 2.** Progression **(40 %)**
- 3.** Rayonnement **(10 %)**

Prérequis

Les **performances** ou actions doivent être réalisées **entre le 22 avril 2018 et le 12 avril 2019.**

L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.

BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE

Engagement et leadership

Le bénévole s'étant le plus distingué par son implication.
Ce bénévole s'est particulièrement démarqué par son implication pour le développement sportif.

Critères

- 1.** Engagement et diversité **(40 %)**
- 2.** Innovation et leadership **(30 %)**
- 3.** Habilités et aptitudes **(30 %)**

Prérequis

Les **performances** ou actions doivent être réalisées **entre le 22 avril 2018 et le 12 avril 2019.**

Le bénévole ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.

Le bénévole ne doit pas être rémunéré.

OFFICIEL DE L'ANNÉE

Engagement et leadership

L'officiel s'étant le plus distingué par la qualité de son engagement. Cet officiel est reconnu pour la qualité de son engagement dans le jugement et l'arbitrage des épreuves de sa discipline dans des compétitions au niveau régional, provincial, national ou international.

Critères

1. Engagement **(40 %)**
2. Perfectionnement et qualification **(30 %)**
3. Qualités et attitude **(15 %)**
4. Contribution **(15 %)**

Prérequis

Les **performances** ou actions doivent être réalisées **entre le 22 avril 2018 et le 12 avril 2019.**

L'officiel ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.

ENTRAÎNEUR EXCELLENCE DE L'ANNÉE

REMIS PAR LA

FONDATION

PAT-BURNS

Engagement et leadership

L'entraîneur s'étant le plus distingué par la performance des athlètes qu'il entraîne. Cet entraîneur est reconnu pour sa compétence dans l'entraînement des athlètes de sa discipline dans des compétitions au niveau national ou international.

Critères

1. Engagement **(20 %)**
2. Perfectionnement **(20 %)**
3. Contribution à la réussite **(20 %)**
4. Résultats et performances **(20 %)**
5. Rayonnement **(20 %)**

Prérequis

Les **performances** ou actions doivent être réalisées **entre le 22 avril 2018 et le 12 avril 2019.**

L'entraîneur doit être reconnu par sa fédération sportive.

L'entraîneur ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.

**ENTRAÎNEUR
RELÈVE
DE L'ANNÉE
REMIS PAR LA
FONDATION
PAT-BURNS**

Engagement et leadership

L'entraîneur s'étant le plus distingué par la performance des athlètes qu'il entraîne. Cet entraîneur est reconnu pour sa compétence dans l'entraînement des athlètes de sa discipline dans des compétitions au niveau régional ou provincial.

Critères

- 1.** Engagement **(20 %)**
- 2.** Perfectionnement **(20 %)**
- 3.** Contribution à la réussite **(20 %)**
- 4.** Résultats et performances **(20 %)**
- 5.** Rayonnement **(20 %)**

Prérequis

Les **performances** ou actions doivent être réalisées **entre le 22 avril 2018 et le 12 avril 2019.**

L'entraîneur doit être reconnu par sa fédération sportive.

L'entraîneur ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.

ÉVÉNEMENT DE L'ANNÉE

Rayonnement et fierté régionale

L'événement sportif s'étant le plus distingué par son envergure et son impact. Cet événement ponctuel ou récurrent est reconnu pour la qualité de ses retombées sociales, communautaires, sportives et économiques pour la région de l'Outaouais.

Critères

- 1.** Innovation (25 %)
- 2.** Impacts (25 %)
- 3.** Rayonnement (25 %)
- 4.** Mobilisation (25 %)

Prérequis

Les **performances** ou actions doivent être réalisées **entre le 22 avril 2018 et le 12 avril 2019.**

L'événement ne doit pas avoir remporté ce prix au cours des cinq dernières années.

ORGANISME DE L'ANNÉE

Rayonnement et fierté régionale

L'événement sportif s'étant le plus distingué par son envergure et son impact. Cet événement ponctuel ou récurrent est reconnu pour la qualité de ses retombées sociales, communautaires, sportives et économiques pour la région de l'Outaouais.

Critères

- 1.** Innovation (20 %)
- 2.** Impacts (20 %)
- 3.** Rayonnement (20 %)
- 4.** Perfectionnement (20 %)
- 5.** Leadership (20 %)

Prérequis

Les **performances** ou actions doivent être réalisées **entre le 22 avril 2018 et le 12 avril 2019.**

L'organisme ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.